

## **ARRETE MUNICIPAL**

### **« Délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Jo GAZON, Conseillère Municipale Déléguée »**

2023 – A - 035

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

- **VU** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ces adjoints et à des membres du conseil municipal

- **VU** l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui définit les attributions exercées par le Maire au nom de la Commune,

- **VU** l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant Monsieur le Maire à déléguer à un adjoint pour signer les décisions prises en application de la délibération portant délégation,

- **CONSIDERANT** que les fonctions de l'administration communale sont de plus en plus nombreuses, lourdes et complexes,

- **CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des domaines d'intervention de la Commune impliquent nécessairement une collaboration active des conseillers municipaux et que pour un bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire de déléguer certaines attributions du maire à des Conseillers municipaux,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Marie-Jo GAZON, Conseillère Municipale, est désignée Conseillère municipale déléguée dans les domaines suivants : Commerce et Artisanat.

**Article 2** : Délégation de fonctions et de signature est donnée à Madame Marie-Jo GAZON dans les domaines de compétence mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera

- transmise à :
- Madame La Préfète du Val de Marne,
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil
- Madame la Trésorière principale de Villeneuve-Saint-Georges
- Notifié à :
- Madame Marie-Jo GAZON
- Affichée à la porte de la Mairie
- annexée au recueil des actes administratifs

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 06 avril 2023

Le Maire,

  
Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20230407-2023-A-035-A1  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023